

## COMPTE RENDU

### Comité de programmation LEADER

Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis

***du Lundi 28 janvier 2019***

---

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis s'est tenu le 28 janvier 2019 de 13h30 à 18h30 au siège de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis, 48 rue Desgroux à BEAUVAIS, salle des assemblées.

#### PRESENTS COLLEGE PRIVE

**Titulaires : Gilles BACONNIER ; Alain BARTHELEMY ; Amaury BEAUDOIN ; Medhi CHERFAOUI ; Vanessa FOULON ; Etienne LEMAIRE ; Robert PORQUIER ; Yveline TAINMONT ; Michel MELINE ;**  
**Suppléants : Gilles ALGLAVE ; Patrice BOURBIER ; Agnès DEL AGUILA ; Chrystelle FEVRE ; Nadège PERRIER**

#### PRESENTS COLLEGE PUBLIC

**Titulaires : Dominique DEVILLERS ; Jean-Louis DOR ; Dominique DURAND ; Alain LEVASSEUR ; Claude MAILLARD ; Pascal VERBEKE**  
**Suppléants : Patrick BATOT**

#### ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PRIVE

**Titulaires : Hélène L'HOSTE ; Claire LEJEUNE ; José POLO**  
**Suppléants : Noémie DEGROOTE ; Cécile DEMONCHY ; Corinne MARETS ; Sylvie NEVE**

#### ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PUBLIC

**Titulaires : Jacques COTEL ; André DUTHOIT ; Frédéric GAMBLIN ; Catherine SABBAGH ; Patrice TOMBOIS ; Eric TRIBOUT**  
**Suppléants : Martine BORGEO ; Mathieu BOUREUX ; Jean-Claude CARBONNIER ; Robert CHRISTIAENS ; Arlette DEVAUX ; Thierry GILLES ; Gérard HEDIN ; Béatrice LEJEUNE ; Francis MENU ; Patrick PERIMONY ; Philippe SMESSAERT**

#### INVITES

**Audrey GOBERVILLE ; Aurélie HIARDOT ; Céline PAVIS**

## Ouverture par Monsieur Verbeke.

### I. Vérification des quorums

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de 20

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants 13 sont issus de la sphère privée et 7 sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

### II. Etat d'avancement du programme LEADER

#### 1. Dossiers

Depuis le 01 mars 2016 :

Avant dépôt		Après dépôt															
Accompagnement de projets En cours		Demandes de subvention LEADER					Demandes de paiement LEADER										
		Incomplètes En cours de montage		Annulées – Abandonnées (a) / Inéligibles (b)		Ajournement	Conventionnées			En cours de traitement ou d'instruction		Payées					
19	Réorientés / Abandonnés	19.2	19.4	(a)	(b)		19.1	19.2	19.4	19.1	19.2		19.4				
	Divers							Solde	Acompte			S		A			
	22	25	1	14	10	1	1	25	3								
64	5	26		24		1	1	27		0	12	1	0	1	1	1	2
91		79								13		5 (1 acompte)					
Projets accompagnés par l'équipe technique au <u>28 janvier 2019</u>							170										

2. Maquette prévisionnelle LEADER (selon la programmation du jour)

Fiche action	Périmètre concerné	Opération	Enveloppe FEADER (V28/06/2018)	Enveloppe FEADER programmée				Enveloppe FEADER payée	Reste à programmer	%	Reste à consommer	%	Montant prévisionnel à réintégrer dans la maquette (AG)
				28/01/2019	nb	Total	nb						
	CCPB	Mise en place d'une signalétique de la Trans' Oise				10 540,76	1						
	CCPB	Reportages photos sur le territoire de la CCPB				5 918,16	1						
	CCPB	Réalisation de 5 films touristiques		5 640,00	1	5 640,00	1						
1			89 655,00	5 640,00	1	22 098,92	3	0,00	67 556,08	24,65	89 655,00	0,00	0,00
	CAB	Passage à niveau				32 325,76	1						
	CCPV	Etude d'aménagement de la Coulée verte				25 780,00	1						
	CAB	Développement des activités de pleines nature		39 377,50	1	39 377,50	1						
2			75 133,00	39 377,50	1	97 483,26	3	0,00	-22 350,26	129,75	75 133,00	0,00	0
	CCPV	Evènement de musique à Fontenay-Torcy				2 424,48	1	2 224,96					199,52
	CCPB	Achat et mise en place d'appui cycles et de casiers à				12 515,00	1						
	CCPV	Concert échange pluridisciplinaire				3 600,00	1						
	CCPB	Les Brayonnades				13 259,64	1						
	CCPV	Résidence artistique en Picardie verte				60 000,00	1	38 430,84					1er acompte
	CCPV	WALC Edition n°9 - Week end à la campagne				3 539,16	1	3 539,16					
	CCOP	Organiser un événement musique (concert en l'Eglise d'Oroër)				2 813,12	1						
	CAB	Picard'Jeux				5 846,00	1						
3			163 871,00			103 997,40	8	44 194,96	59 873,60	63,46	119 676,04	26,97	199,52
	CCPB	Création d'expositions photographiques extérieures				80 000,00	1						
	CCPB	Création d'une résidence d'artistes en Pays de Bray Oise		135 553,60	1	135 553,60	1						
4			405 000,00	135 553,60	1	215 553,60	2	0,00	189 446,40	53,22	405 000,00	0,00	0
	CAB	Production locale de fruits et légumes, en vente en				60 000,00	1						
	CCPV	Mise en place d'un distributeur automatique de pommes				8 320,00	1	8 320,00					
	CCPV	Création d'un magasin à la ferme - Laboratoire de découpe et de transformation				50 000,00	1						
	CAB	Création de deux suites				134 456,48	1						
	CCPB	Tiny By Bray, Prototype				24 000,00	1						
	CCOP	Création d'un atelier de transformation laitière et d'un				54 000,00	1						
	CCPB	Construction d'une salle de fabrication pour du fromage				40 000,00	1						
	CCPV	Les pigeonneaux de Choqueuse		37 270,64	1	37 270,64	1						
	CCPV	Distributeur automatique de légumes à Epeaux		14 052,36	1	14 052,36	1						
5			473 490,00	51 323,00	2	422 099,48	9	8 320,00	51 390,52	89,15	465 170,00	1,76	0
						0,00	0						
		Sous-mesure : 19.2	1 207 149,00	231 894,10	5	861 232,66	25	52 514,96	345 916,34	71,34	1 154 634,04	4,35	199,52

Fiche action	Périmètre concerné	Opération	Enveloppe FEADER (V28/06/2018)	Enveloppe FEADER programmée				Enveloppe FEADER payée	Reste à programmer	%	Reste à consommer	%	Montant prévisionnel à réintégrer dans la maquette (AG)
				28/01/2019	nb	Total	nb						
6			72 181,00	0,00	0	0,00	0	0,00	72 181,00	0,00	72 181,00	0,00	
		Sous-mesure : 19.3	72 181,00	0,00	0	0,00	0	0,00	72 181,00	0,00	72 181,00	0,00	0
	GB	Soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation			130 589,48	1	117 345,12						13 244,36
	GB	Soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation			95 757,50	1							
7			358 065,00	0,00	0	226 346,98	2	117 345,12	131 718,02	63,21	240 719,88	32,77	13 244,36
	GB	Réalisation d'une base de données			17 980,00	1	17 500,00						480,00
8			48 000,00	0,00	0	17 980,00	1	17 500,00	30 020,00	37,46	30 500,00	36,46	480,00
		Sous-mesure : 19.4	406 065,00	0,00	0	244 326,98	3	134 845,12	161 738,02	60,17	271 219,88	33,21	13 724,36
<b>TOTAL</b>			<b>1 685 395,00</b>	<b>231 894,10</b>	<b>5</b>	<b>1 105 559,64</b>	<b>28</b>	<b>187 360,08</b>	<b>579 835,36</b>	<b>65,60</b>	<b>1 498 034,92</b>	<b>11,12</b>	<b>13 923,88</b>

### 3. Proposition de ré-ventilation de la maquette prévisionnelle LEADER (sous-mesure 19.2)

#### a) Etat d'avancement et consommation de la maquette financière

Le comité de programmation doit au préalable alimenter les fiches action de sa maquette pour rendre règlementaire la programmation du jour.

Cette situation permet d'introduire sur l'état d'avancement du programme et de la consommation de la maquette financière LEADER.

Lors de cette programmation, les projets soutenus s'ajouteront à ceux déjà conventionnés impactant ainsi l'enveloppe LEADER allouée au GAL.

Le vivier de demandes de subvention « quasi-complet » en cours de traitement et les projets en cours d'accompagnement auprès de l'équipe technique susceptible d'être programmé permettra de garantir la consommation intégrale de la sous-mesure 19.2 - Mise en œuvre des stratégies LEADER, courant 2019.

Nous pouvons envisager, de part la stratégie locale de développement mise en œuvre sur le territoire du Grand Beauvaisis, que le programme LEADER est une véritable réussite et répond incontestablement aux attentes de nos acteurs locaux.

Cependant, le solde constaté ne permettra pas de satisfaire toutes les demandes de subvention identifiées et de poursuivre la programmation jusqu'au 31 décembre 2020 (date butoir des derniers engagements juridiques).

En conséquence, nous devons gérer l'enveloppe restante de sorte que nos fiches action soient suffisamment alimentées avant chaque décision. Les membres se verront systématiquement proposer une nouvelle re-ventilation soumise à validation en début de séance.

Contrairement aux précédentes dispositions, nous privilégierons une re-ventilation au cas par cas afin de permettre une meilleure maîtrise de la maquette financière.

*M. Le Président soumet les propositions :*

**La re-ventilation de la maquette en début de chaque séance et au cas par cas sont votées à l'unanimité.**

#### b) Re-ventilation de la maquette financière

Sur la base de l'avenant n°4 du 28/06/2018 (en cours de validation auprès de l'autorité de gestion) et des demandes de subvention programmées, une nouvelle ventilation est proposée aux membres pour alimenter la fiche action n°2 – Développement et organisation du maillage territorial.

Fiche action	Enveloppe (v28/06/2018)	Ventilation	Nouvelle enveloppe (v28/01/2019)
1	89 655		89 655
2	75 133	+ 30 000	105 133
3	163 871		163 871
4	405 000	- 30 000	375 000
5	473 490		473 490
<b>Total 19.2</b>	<b>1 207 149</b>		<b>1 207 149</b>

*M. Le Président soumet la proposition :*  
**La re-ventilation est votée à l'unanimité.**

6

c) Rédaction d'un courrier de relance

Nous proposons de rédiger un deuxième courrier par l'intermédiaire de la structure porteuse du GAL pour à nouveau sensibiliser l'autorité de gestion sur la situation à venir de notre GAL.

Nous rappellerons les enjeux ainsi que les retombées négatives du programme sur notre territoire, si celui-ci venait à s'interrompre deux ans avant la date supposée des derniers engagements juridiques.

Nous leur soumettrons la possibilité d'avoir recours à la sur-programmation en attendant d'obtenir une enveloppe supplémentaire ou de disposer d'un engagement ferme de ré-abondement suffisant pour permettre la poursuite de notre programmation.

Dans le cas contraire, nous demanderons à l'autorité de gestion d'assumer seule l'entière responsabilité.

*M. Le Président soumet la proposition :*  
**La rédaction d'un courrier de relance auprès de l'autorité de gestion par l'intermédiaire de la structure porteuse est votée à l'unanimité.**

### III. Dossiers inéligibles ou abandonnés

Aucun dossier n'est concerné par une inéligibilité ou un abandon.

#### IV. Anciens dossiers : Modifications à appliquer

##### 1. Création d'expositions photographiques extérieures porté par la Communauté de communes du Pays de Bray

Lors du dernier comité de programmation, ce projet s'est vu attribuer une subvention LEADER plafonnée au 1<sup>ère</sup> plafond d'un montant de 80 000 € ht sur la base des plafonds validés par avenant (n°3) en date du 19/02/2018.

L'autorité de gestion nous informe que le règlement devant être appliqué par les membres du comité de programmation doit être celui effectif à la date, à laquelle, le GAL a réceptionné la demande de subvention du porteur. Dans ce cas, le porteur se verra octroyer une subvention LEADER de 60 000 € ht relatif au 1<sup>ère</sup> plafond validé le 07/08/2017.

Le GAL a demandé à l'autorité de gestion d'apporter des précisions ainsi que l'extrait du règlement préconisant cette pratique. A ce jour, ni le règlement européen, ni la convention LEADER et ni les avenants mentionnent cette information. Il est juste précisé que les modifications apportées dans l'annexe 6 de la convention seront effectives à la date du comité de programmation ayant acté la modification.

Le GAL a toujours appliqué sur ses nouvelles programmations, le règlement en vigueur intégrant les dernières modifications afin d'ajuster en temps réel la stratégie locale de développement pour garantir l'effet levier du dispositif sur son territoire.

Attention : si nous appliquons ces directives, les nouvelles grilles de sélection ne pourront pas être utilisées sur d'anciens dossiers et une vérification des plafonds appliqués précédemment devra réalisée.

Madame Hiardot - Chargée de mission régionale LEADER confirme que cette règle n'est mentionnée dans aucun règlement et que l'autorité de gestion compte l'inscrire dans son guide de gestion pour plus d'équité. L'autorité de gestion estime que les porteurs de projet n'ont pas connaissance des nouvelles modifications au moment où ils déposent leur demande.

Le GAL confirme que durant son accompagnement (à savoir : de la réflexion du porteur de projet sur son opération (éligibilité des dépenses, ...), au montage même du projet jusqu'à la validation du dossier complet), l'équipe technique communique automatiquement toutes modifications stratégiques pouvant impacter la demande de subvention en cours du porteur de projet.

Le président du comité de programme appuyé de ses membres est surpris que l'autorité de gestion souhaite mettre en application des règles sans concertation préalable au risque de légiférer sur des décisions stratégiques de la gouvernance locale.

M. Le Président soumet :

**de conserver en l'état le plan de financement de l'opération « création d'expositions photographiques extérieures » ainsi que l'ensemble des demandes de subvention (et avenants) faisant l'objet d'un engagement juridique sur la base des règles appliquées lors des comités de programmation depuis le 22 février 2017.**

**Les membres votent à l'unanimité.**

*M. Le Président soumet :*

**de demander à l'autorité de gestion de ne pas mettre en place cette mesure en considérant que les GALs doivent nécessairement communiquer tout changement stratégique auprès de leurs porteurs de projet.**

**Le GAL Grand Beauvaisis a entrepris durant de long mois une animation de territoire visant à capter des porteurs de projets potentiels et accompagne quotidiennement des projets (déposés pour certains) éligibles au programme LEADER avec la volonté d'appliquer les ajustements portés au cœur même de sa stratégie locale de développement et de ses fiches action.**

**Les membres approuvent à l'unanimité.**

8

## **V. Anciens dossiers : Avenants à appliquer**

### **1. Passage à niveau porté par le MTVS**

Le porteur de projet souhaite reporter la date de fin de son projet car la fourniture des pièces nécessaires et les aléas possibles du chantier font craindre au MTVS des retards dans la mise en place des installations. La nouvelle date de fin d'opération est fixée au 31 mai 2019.

Remarque : le porteur de projet a transmis sa demande dans les délais réglementaires.

*M. Le Président soumet la demande :*

**La demande d'avenant votée à l'unanimité.**

### **2. Tiny By Bray, Prototype porté par la Maison d'Economie Solidaire**

Le porteur de projet informe l'octroi d'une aide régionale supplémentaire d'un montant de 18 750 € accordée à l'opération et souhaite ajouter une dépense supplémentaire liée à une prestation extérieure en lien à un travail sur le modèle économique d'un montant de 2 500 € ht.

Remarques : la demande d'avenant étant parvenue après la date de fin d'opération, l'aide régionale ne pourra être prise en compte qu'à compter du dépôt de la demande de paiement. Concernant la dépense supplémentaire, celle-ci ne pourra pas être intégrée dans les dépenses retenues dans l'engagement juridique pour ce même motif.

Après prise en compte de l'aide régionale, le montant LEADER sera inférieur à celui accordé initialement.

*M. Le Président soumet la demande « intégrer l'aide régionale dans le plan de financement » :*

**La demande d'avenant n'est pas retenue mais sera prise en compte lors du traitement de la demande de paiement.**



M. Le Président soumet la demande « intégrer une dépense supplémentaire » :  
**La demande d'avenant n'est pas retenue.**

### 3. Résidence artistique en Picardie Verte porté par le Théâtre de la Ramée

Le porteur de projet souhaite prolonger son projet actuel 2015-2018 et intégrer une nouvelle année supplémentaire avec des nouvelles dépenses sur devis, de rémunération, de frais professionnels et ajouter des financements publics supplémentaires.

Remarque : La nouvelle date de fin d'opération est fixée au 18 avril 2019 mais seulement les actions et les dépenses retenues dans la convention attributive devront être concernées par ce report.

Concernant l'intégration d'une nouvelle année, il conviendrait de suggérer au porteur de projet de s'orienter vers une nouvelle demande de subvention avec un axe stratégique différent par rapport à sa première demande ou bien de solliciter d'autres financeurs. De plus, la demande de subvention initiale comprend 3 années de fonctionnement (2016-2017-2018).

Il est rappelé que les fiches action prévoit l'éligibilité d'actions récurrentes sur une durée maximum de 3 ans, avec une dégressivité du taux maximum d'aide publique (1<sup>ère</sup> année : 100 %, 2<sup>ème</sup> année : 80 %, la 3<sup>ème</sup> année : 60 %).

M. Le Président soumet la demande « reporter la date de fin d'opération » :

**La demande d'avenant est votée à l'unanimité.**

M. Le Président soumet la demande « ajouter une nouvelle année supplémentaire avec des nouvelles dépenses sur devis, de rémunération, de frais professionnels et ajouter des financements publics supplémentaires » :

**La demande d'avenant n'est pas retenue.**

**Attention : Si les financements publics supplémentaires concernent également l'opération initiale sur ses 3 années de fonctionnement (2016-2017-2018), le porteur de projet est tenu de les intégrer dans sa demande de paiement du solde.**

## VI. **Audition des porteurs de projet LEADER**

### 1. Porteur de projet « EARL HOUET »

**Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité :** Le nombre de votant étant de **19**

**Cette règle est respectée**

**Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :**

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **6** sont issus de la sphère publique

**Cette règle est respectée**

**La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes**

Décision du comité de programmation du 28/01/2019					
Fiche action	5				
Porteur de projet	EARL HOUET				
Opération	Les pigeonneaux de Choqueuse				
Personne(s) auditionnée(s)	Monsieur HOUET				
Note	15/20				
Décision	Soutien le dossier				
	Avis favorable : démarche qualité à envisager (label), démarche touristique auprès des Offices de tourisme et de Oise Tourisme, renforcer la communication (proposition de recettes, visites de l'élevage, dégustations, ...).				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
19	0	0	0	0	19
Montant subventionné			Plafonds (v19/02/18b)		
37 270,64 € ht			100 000,00 € ht		

2. Porteur de projet « CARLE »

<p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité</b> : Le nombre de votant étant de 19</p> <p style="text-align: center;"><b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé</b> :</p> <p>Parmi ces votants 13 sont issus de la sphère privée et 6 sont issus de la sphère publique</p> <p style="text-align: center;"><b>Cette règle est respectée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</b></p>
--

Décision du comité de programmation du 28/01/2019					
Fiche action	5				
Porteur de projet	CARLE Florence				
Opération	Distributeur de légumes à Epeaux				
Personne(s) auditionnée(s)	Madame CARLE Florence				
Note	14/20				
Décision	Soutien le dossier				
	Avis favorable : démarche qualité à envisager (agriculture biologique), appui en formation nécessaire, renforcer la communication.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
19	0	0	0	0	19
Montant subventionné			Plafonds (v19/02/18b)		
14 052,36 € ht			100 000,00 € ht		

3. Porteur de projet « Communauté d'agglomération du Beauvaisis »

**Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité :** Le nombre de votant étant de 18

**Cette règle est respectée**

**Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :**

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **5** sont issus de la sphère publique

**Cette règle est respectée**

**La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes**

Décision du comité de programmation du 28/01/2019					
Fiche action	2				
Porteur de projet	Communauté d'agglomération du Beauvaisis				
Opération	Développement des activités de pleine nature				
Personne(s) auditionnée(s)	-				
Note	--/20				
Décision	Ajourne le dossier				
	Ajournement : demande d'audition lors d'un prochain comité pour obtenir des éléments plus précis sur le contenu de l'opération.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
0	0	18	0	0	18
Montant subventionné			Plafonds (v19/02/18b)		
00 000,00 € ht			-		

11

4. Porteur de projet « Communauté de communes du Pays de Bray »

**Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité :** Le nombre de votant étant de 15

**Cette règle est respectée**

**Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :**

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **2** sont issus de la sphère publique

**Cette règle est respectée**

**La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes**

Décision du comité de programmation du 28/01/2019	
Fiche action	4
Porteur de projet	Communauté de communes du Pays de Bray
Opération	Création d'une résidence d'artistes en Pays de Bray Oise
Personne(s) auditionnée(s)	Madame BERTOGLI Madame DELIN Monsieur DELPERIR
Note	10/20
Décision	Soutien le dossier

Avis favorable : Impliquer plus fortement la population dans les processus de créations, un collectif d'artistes aurait été préférable pour une synergie plus importante, communiquer tous les financements complémentaires associés au projet auprès du GAL.					
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
15	0	0	0	0	15
Montant subventionné			Plafonds (v19/02/18b)		
80 000,00 € ht			80 000,00 € ht		

5. Porteur de projet « Communauté de communes du Pays de Bray »

<p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité</b> : Le nombre de votant étant de 13  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé</b> :  Parmi ces votants 11 sont issus de la sphère privée et 2 sont issus de la sphère publique  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</b></p>
--

Décision du comité de programmation du 28/01/2019					
Fiche action	1				
Porteur de projet	Communauté de communes du Pays de Bray				
Opération	Réalisation de 5 films touristiques				
Personne(s) auditionnée(s)	Madame BERTOGLI Monsieur SERGANT				
Note	8/20				
Décision	Soutien le dossier				
	Avis favorable : le projet ne couvre pas le périmètre Pays de Bray complètement, manque de partenariat abouti.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
13	0	0	0	0	13
Montant subventionné			Plafonds (v19/02/18b)		
5 640,00 € ht			10 000,00 € ht		

6. Maquette financière LEADER retenue à l'issue du comité de programmation

Fiche action	Périmètre concerné	Opération	Enveloppe FEADER (V28/06/2018)	Enveloppe FEADER programmée				Enveloppe FEADER payée	Reste à programmer	%	Reste à consommer	%	Montant prévisionnel à réintégrer dans la maquette (AG)
				28/01/2019		Total							
					nb		nb						
	CCPB	Mise en place d'une signalétique de la Trans' Oise			10 540,76	1							
	CCPB	Reportages photos sur le territoire de la CCPB			5 918,16	1							
	CCPB	Réalisation de 5 films touristiques		5 640,00	5 640,00	1							
<b>1</b>			<b>89 655,00</b>	<b>5 640,00</b>	<b>1</b>	<b>22 098,92</b>	<b>3</b>	<b>0,00</b>	<b>67 556,08</b>	<b>24,65</b>	<b>89 655,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	CAB	Passage à niveau			32 325,76	1							
	CCPV	Etude d'aménagement de la Coulée verte			25 780,00	1							
	CAB	Développement des activités de pleines nature	Ajournement		0,00	0							
<b>2</b>			<b>75 133,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>58 105,76</b>	<b>2</b>	<b>0,00</b>	<b>17 027,24</b>	<b>77,34</b>	<b>75 133,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
	CCPV	Evènement de musique à Fontenay-Torcy			2 424,48	1	2 224,96						199,52
	CCPB	Achat et mise en place d'appui cycles et de casiers à vélos			12 515,00	1							
	CCPV	Concert échange pluridisciplinaire			3 600,00	1							
	CCPB	Les Brayonnades			13 259,64	1							
	CCPV	Résidence artistique en Picardie verte			60 000,00	1	38 430,84						1er acompte
	CCPV	WALC Edition n°9 - Week end à la campagne			3 539,16	1	3 539,16						
	CCOP	Organiser un événement musique (concert en l'Eglise d'Oroër)			2 813,12	1							
	CAB	Picard'Jeux			5 846,00	1							
<b>3</b>			<b>163 871,00</b>		<b>103 997,40</b>	<b>8</b>	<b>44 194,96</b>	<b>59 873,60</b>	<b>63,46</b>	<b>119 676,04</b>	<b>26,97</b>	<b>199,52</b>	
	CCPB	Création d'expositions photographiques extérieures			80 000,00	1							
	CCPB	Création d'une résidence d'artistes en Pays de Bray Oise		80 000,00	80 000,00	1							
<b>4</b>			<b>405 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>1</b>	<b>160 000,00</b>	<b>2</b>	<b>0,00</b>	<b>245 000,00</b>	<b>39,51</b>	<b>405 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
	CAB	Production locale de fruits et légumes, en vente en circuits			60 000,00	1							
	CCPV	Mise en place d'un distributeur automatique de pommes de			8 320,00	1	8 320,00						
	CCPV	Création d'un magasin à la ferme - Laboratoire de découpe et de transformation			50 000,00	1							
	CAB	Création de deux suites			134 456,48	1							
	CCPB	Tiny By Bray, Prototype			24 000,00	1							
	CCOP	Création d'un atelier de transformation laitière et d'un point			54 000,00	1							
	CCPB	Construction d'une salle de fabrication pour du fromage			40 000,00	1							
	CCPV	Les pigeonneaux de Choqueuse		37 270,64	37 270,64	1							
	CCPV	Distributeur automatique de légumes à Epeaux		14 052,36	14 052,36	1							
<b>5</b>			<b>473 490,00</b>	<b>51 323,00</b>	<b>2</b>	<b>422 099,48</b>	<b>9</b>	<b>8 320,00</b>	<b>51 390,52</b>	<b>89,15</b>	<b>465 170,00</b>	<b>1,76</b>	<b>0</b>
					0,00	0							
		<b>Sous-mesure : 19.2</b>	<b>1 207 149,00</b>	<b>136 963,00</b>	<b>4</b>	<b>766 301,56</b>	<b>24</b>	<b>52 514,96</b>	<b>440 847,44</b>	<b>63,48</b>	<b>1 154 634,04</b>	<b>4,35</b>	<b>199,52</b>

Fiche action	Périmètre concerné	Opération	Enveloppe FEADER (V28/06/2018)	Enveloppe FEADER programmée				Enveloppe FEADER payée	Reste à programmer	%	Reste à consommer	%	Montant prévisionnel à réintégrer dans la maquette (AG)
				28/01/2019		Total							
					nb		nb						
6			72 181,00	0,00	0	0,00	0	0,00	72 181,00	0,00	72 181,00	0,00	
		Sous-mesure : 19.3	72 181,00	0,00	0	0,00	0	0,00	72 181,00	0,00	72 181,00	0,00	0
	GB	Soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation			130 589,48	1		117 345,12					13 244,36
	GB	Soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation			95 757,50	1							
7			358 065,00	0,00	0	226 346,98	2	117 345,12	131 718,02	63,21	240 719,88	32,77	13 244,36
	GB	Réalisation d'une base de données			17 980,00	1	17 500,00						480,00
8			48 000,00	0,00	0	17 980,00	1	17 500,00	30 020,00	37,46	30 500,00	36,46	480,00
		Sous-mesure : 19.4	406 065,00	0,00	0	244 326,98	3	134 845,12	161 738,02	60,17	271 219,88	33,21	13 724,36
<b>TOTAL</b>			<b>1 685 395,00</b>	<b>136 963,00</b>	<b>4</b>	<b>1 010 628,54</b>	<b>27</b>	<b>187 360,08</b>	<b>674 766,46</b>	<b>59,96</b>	<b>1 498 034,92</b>	<b>11,12</b>	<b>13 923,88</b>

## VII. Points divers et conclusion

Le GAL a le plaisir d'annoncer l'arrivée prochaine du nouveau directeur du Grand Beauvaisis :

Monsieur Domic DUGRES

La création du syndicat mixte de PETR est imminente : arrêté de création préfectoral attendu dans les prochains jours. Son installation avec les membres du comité syndical suivra.

15

Les prochains comités de programmation auront lieu :

**Mardi 26 mars 2019**

**Mercredi 26 juin 2019**